

Israël, Etat-voyou modèle

19 août 2014



Mourad BENACHENHOU

« Je ne connais pas d'animaux qui soient aussi cruels que les Israéliens-pas même les crocodiles. Ils bombardent les écoles, les hôpitaux, les camps de réfugiés, les orphelinats, les magasins de distribution de nourriture gérés par l'ONU, les unités de pompage d'eau, les stations électriques, les ambulances, les enfants qui jouent sur les plages. Ils assiègent des millions de gens ; ils tirent sur les enfants qui vont à l'école. Ils kidnappent des enfants et prélèvent leurs organes. Ils injectent avec des agents pathogènes les prisonniers, avant de les libérer. Ils assassinent à partir de la terre, de la mer et du ciel. Et, pire encore, ils calomnient leurs victimes sans défense en les traitant de terroristes. » (David Attenborough, 21 Juillet 2014)

La diplomatie du « chuchotement, » qui se couvre du pré-texte du secret, est, en fait, rien d'autre que le refus de choisir son camp, face à une crise, dans laquelle se déploie une barbarie si extrême qu'on ne peut lui trouver de qualification adéquate. Dans ce cas, le silence est de plomb et tue, et la parole est de diamant, encore plus dur que le « Roc Dur, » nom donné par l'IDF à la campagne actuelle de représailles contre le peuple palestinien.

Pourquoi donc une diplomatie secrète face à une crise aux données connues ?

Cette voie diplomatique, fondée sur la dissimulation et le double langage, est d'autant plus difficile à comprendre comme à justifier, que d'autres pays ont pris, par la voie de leurs plus hauts responsables, une position, claire, nette et sans ambiguïté, en faveur de l'agresseur, dont la cruauté est décrite avec sobriété dans les paroles, citées plus haut, de Sir David Attenborough, l'un des cent hommes les plus célèbres de la Grande-Bretagne.

Certains de ces pays ont même joint l'acte à la parole, afin que nul ne se fasse de doute sur le parti qu'ils soutiennent ; ils ont mobilisé les médias publics qu'ils contrôlent, mettent, dans cette période de crise budgétaire et d'alourdissement de la dette publique, la main à la poche, et ouvrent leur arsenal pour que l'agresseur ne manque ni de munitions, ni d'armement nécessaires pour la poursuite de son massacre en direct.

Un monde gouverné par des normes, fondées sur des principes universels ?

Pourtant, le droit, la justice et l'humanité sont du côté du peuple martyr palestinien. Les valeurs occidentales, tant chantées, auraient dû conduire les pays qui se veulent les parangons des vertus humaines, à condamner cette étape d'un génocide proclamé et planifié dès la naissance de l'idéologie sioniste, à la fin du XIXème siècle.

Et, pourtant, ces pays proclament haut et fort que les relations internationales doivent être fondées sur des normes reflétant les valeurs morales, principes universels qu'ils veulent faire adopter au monde entier, et dont ils considèrent qu'ils en sont les gardiens et les garants.

Ils ont même développé une série de critères qui permettraient, selon leur propre vision de ce que doit être le comportement des états membres de « la communauté » internationale, pour qu'ils méritent de continuer à en faire partie. Ils ont même été à soumettre les états « récalcitrants » à des punitions les écartant des bénéfices de

la participation, de plein droit, à la gestion des affaires internationales et aux activités économiques, culturelles, financières et autres qu'elles facilitent.

On a l'exemple, encore actuel, des conséquences du refus d'obéir à ces normes, de la part d'une des grandes puissances atomiques, sur laquelle se sont abattues des mesures la mettant pratiquement en état de siège international.

Normes ou vulgaires casus belli ?

On aurait pensé, probablement, naïvement, que la sanction internationale doit être ajustée à la gravité du crime, que celui qui tue volontairement et en toute connaissance, deux mille personnes, hommes, femmes, enfants, bébés et nouveaux nés soit frappé d'une sanction plus forte que celui qui en tue, par accident, 258, et que le criminel, à la fois récidiviste, -circonstance aggravante dans tous les codes pénaux du monde, sans remord, et aux multiples effractions aux lois des nations, reçoive une punition encore plus forte que celui qui se trouve engagé dans un bras de fer avec les autres grands du monde, pour un simple accident de tir, qui, cependant, a causé des pertes humaines que n'on ne peut que déplorer, mais pertes bien en deçà de celles infligées par Israël à un peuple déjà soumis à un siège imposé à partir de Juin 2005.

Les fameuses critères qui décrivent l'état-voyou reflètent-ils vraiment des normes de conduite que tout état qui ne veut pas se mettre au ban des nations doit à tout prix accepter et adopter dans le moindre de ses comportements, tant sur son territoire que dans ses rapports avec la communauté internationale ? Ou ne sont-ils que des casus-belli brandis contre des pays qui, pour une raison ou pour une autre, ou même pour plusieurs raisons, refusent, à tort ou à raison, de se mettre sous la tutelle d'une grande puissance ?

Les critères de définition d'un Etat-voyou : Israël y répond entièrement

Les arguments en faveur d'une réponse négative à la première question, et affirmative à la seconde, l'emportent de loin sur tout ce qu'on peut dire de bien sur la justesse des critères appliquées pour classer tel ou tel pays par les « État-voyou » du monde.

Israël répond, de manière parfaite, à la définition de l'État-voyou, telle qu'avancée tant par les hommes politiques que par les politicologues des pays qui ont inventé le concept, et se sont donnés le monopole de juger et de décider- et d'imprimer et diffuser l'étiquette et la liste- des pays qui méritent le qualificatif et de ceux qui, malgré le fait qu'ils remplissent les critères requis, échappent à cette qualification.

Un Etat-voyou est, de manière brève, un Etat :

- Qui refuse de se plier aux règles gérant les relations internationales, et rejette à la fois les lois, traités et conventions destinées à éviter que le monde devienne une jungle au profit exclusif des plus forts,
- Qui ne reconnaît pas les décisions prises par les organisations internationales chargées de veiller à l'harmonisation des comportements des états en fonction de normes à la fois juridiques et morales,
- Qui ne respecte pas la dignité humaine d'une partie de sa population, qui est engagé dans un projet de génocide contre cette population minoritaire,
- Qui possède des armes de destructions massives et refuse d'adhérer aux traités et conventions relatives à leur possession et à la diffusion de la technologie y afférant,
- Qui même une politique d'agression militaire systématique et non provoquée d'occupation illégale de territoire des pays voisins, d'actes de terrorisme et d'incitation au désordre dans les pays de la région.

Y-a-t'il un de ces critères auquel Israël échapperait ? En fait, si on devait appliquer à cet état le fameux indice de « voyoucratie » établi par les politicologues étasuniens Caprioli et Trumbore (voir : Sara McLaughlin Mitchell et Peter F. Trumbore : *Les Etats Voyous et Les Différends Territoriaux*), on pourrait donner à Israël, sur une échelle de 100, la notation la plus élevée.

Il n'y a aucun des critères énoncés plus hauts auxquels Israël ne répondrait pas.

La violation des lois et conventions internationales

Il n'y a pas un seul traité, une seule loi ou convention internationales dont Israël n'ait pas violé les clauses, depuis l'utilisation des armes et munitions interdites, en passant par les règles en matière de sécurité aérienne, sans oublier l'occupation et les modifications démographiques dans les territoires sur lesquels la communauté internationale ne lui reconnaît pas de souveraineté, sans compter l'annexion de territoires qui appartiennent à d'autres pays, que ce soit la Syrie, pour le Golan, ou les fermes du Litani pour le Liban. Israël a signé à Oslo, en Août 1993, un accord intermédiaire avec les autorités palestiniennes, accord définissant les territoires définitivement acquis pour cette autorité, et ceux qui devaient faire l'objet de négociations, au plus tard en mai 1996, supposé constituer le mois de la phase finale d'un accord de paix définitif. Israël n'a même pas attendu que l'encre sèche sur cet accord pour le violer et considérer qu'elle n'était pas tenue de le respecter, vu qu'il portait, selon elle, préjudice à sa sécurité et qu'il ne tenait pas compte de la nécessité d'avoir suffisamment d'espace pour accommoder sa population en croissance. En fait, comme l'ont souligné des spécialistes proches des autorités palestiniennes, cet accord a fait plus de mal que de bien aux Palestiniens, en justifiant leur enfermement dans vaste ghetto gardé par la soldatesque israélienne, d'autant plus que les grandes puissances cosignataires et qui devaient en garantir la mise en œuvre ont soit pris systématiquement position pour les violations israéliennes, ou ont été mises hors d'état de remplir leur engagement international.

Le refus de se plier aux décisions des organisations internationales

Quant aux décisions des instances internationales, elle n'y en pas une seule à laquelle Israël se soit pliée, depuis sa création, que ces décisions aient eu l'aval de son allié principal, ou qu'il a décidé de ne pas la bloquer par son veto.

La liste impressionnante de ces décisions couvre pratiquement tous les aspects des actions d'Israël au cours du temps. Il n'y a pas une de ses politiques d'agression, de violation des droits de l'homme, de crimes de guerre, d'adoption de lois en totale indifférence aux lois internationales, pour lesquelles Israël n'a pas été condamnée.

On voudrait donner ci-dessous, un petit échantillon de ces décisions des instances internationales ignorées par Israël :

- Appel à l'autodétermination du peuple palestinien,
- Condamnation des mesures prises par Israël pour « judaïser » la ville de Jérusalem,
- Affirmation des droits inaliénables du peuple palestinien
- Condamnation des mauvais traitements subis par les Palestiniens dans les territoires occupés illégalement par Israël ;
- Condamnation des colonies installées par Israël dans les territoires occupés ;
- Condamnation des massacres perpétrés par Israël au Liban
- Condamnation des raids israéliens contre Gaza
- Condamnation d'Israël pour la violation de la souveraineté du Liban
- Condamnation de la déportation forcée de Palestiniens par les autorités israéliennes,
- Exigence qu'Israël obéisse à la convention der Genève sur les territoires occupés,
- Condamnation du refus d'Israël de se plier aux décisions prises par le Conseil de Sécurité contre elle ; etc. etc.

La liste des décisions prises contre Israël par les instances internationales, toutes institutions comprises, est trop longue pour être reproduite ici ; mais elle peut facilement être retrouvée sur l'Internet. Les dates de ces décisions et résolutions importent peu, car il s'agit là de rappeler un comportement systématique de mépris des ordres et des interdits de la communauté internationale telle qu'elle s'exprime à travers ces institutions multiétatiques.

Israël est, au regard des normes internationale, un état criminel multirécidiviste.

On peut, toutes proportions gardées par ailleurs, assimiler Israël, comme état membre de la communauté internationale, à un criminel qui a commis tous les crimes que prévoit le code pénal de son pays, et à violé toutes les lois du pays, du code de la route, en passant par le code civil, sans oublier le code commercial. Si un tel criminel existait et avait vécu assez longtemps pour commettre des crimes couvrant tout ce que prévoient les lois de son pays, quelles seraient les peines qui pourraient compenser la société pour ces crimes ?

Traitement inhumain des populations palestiniennes opprimées, apartheid et projet génocidaire visant à les faire disparaître d'Israël

S'il y a des violations qui sont connues de tous, et qui ont permis, à juste titre, de qualifier Israël d'état- apartheid, ce sont bien les violations des droits de l'homme perpétrées contre la population palestinienne sous occupation.

La convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, passée en 1965, constitue, non le guide que devrait utiliser Israël pour traiter de manière humaine la population non-juive minoritaire du pays, mais essentiellement comme aide-mémoire pour n'oublier aucun déni de droit qui puisse être imposé à cette minorité.

De même est ignorée la convention internationale sur la suppression et les sanctions frappant le crime d'apartheid, parue en 1976.

Dans son article 2 cette convention précise que le crime d'apartheid se définit comme « le déni à un membre ou à des membres d'un groupe ou de groupes raciaux le droit à la vie et à la liberté : par le meurtre des membres du groupe ou des groupes ; par leur soumission à des peines corporelles ou mentales, par la violation de leur droit à la dignité par leur soumission à la torture, par leur arrestation et leur emprisonnement illégaux, par l'imposition contre eux de conditions de vie destinées à causer leur destruction partielle ou totale. »

La liste de toutes les mesures légales prises par Israël qui constituent le crime d'apartheid contre le peuple palestinien peut être consultée sur le site internet :

www.israellawresourcecenter.org.

Cette liste exhaustive, qui couvre le moindre des aspects de la vie personnelle et collective des Palestiniens, ferait pâler de jalousie les représentants les plus extrémistes des ex-racistes d'Afrique du Sud, et, en même temps, permettrait de mettre en relief leur humanisme et leur compassion envers la population noire, deux qualités que les autorités israéliennes ont décidé d'ignorer, car, pour elles, le Palestinien n'est pas un être humain, mais un simple « parasite » que le « territoire sacré » donné par Dieu aux Juifs ne peut supporter.

Car, derrière cette politique d'apartheid totale, il y a, comme le rappelle le site mentionné plus haut, une volonté et une politique délibérément génocidaires contre le peuple Palestine. On ne saurait trop le répéter : la sauvagerie de l'agression contre la population de Gaza, qui dure depuis près d'un mois, n'est rien d'autre que la mise en œuvre de la politique d'apartheid et de génocide d'Israël. Ce n'est pas une opération de représailles ; c'est une simple accélération du génocide du peuple palestinien, sous couvert d'assurer la sécurité des « citoyens d'Israël. »

Possession et dissémination d'armes de destruction massive

Comme le rappelle le site internet : www.nti.org/country-profiles/israel, Israël n'a adhéré à aucun des traités relatifs aux armes de destruction massive, depuis le Traité sur la Non-prolifération des Armes Atomiques, en passant par le Régime de Contrôle de la Technologie des Missiles, sans oublier la convention sur les armes biologiques, en mentionnant le traité sur l'interdiction des essais nucléaires.

En plus, il n'y a pas une arme de destruction massive qu'Israël ne possède pas, toujours suivant les informations de ce site.

Elle posséderait actuellement 90 têtes nucléaires et aurait et a fabriqué environ 840 kg de plutonium, permettant de fabriquer entre 100 et 200 bombes atomiques supplémentaires. En 1996, Shimon Pérès, qui vient de terminer

son mandat de Président de l'Etat d'Israël, a formellement reconnu qu'effectivement son pays possédait l'arme nucléaire, mettant fin, une fois pour toutes, à l'ambiguïté entretenu depuis 1967 sur le fait qu'Israël fait partie du club des pays dotés de cette arme.

De même, Israël possède des armes biologiques ; et elle continue à effectuer des recherches sur ce type d'arme, fait que la CIA a confirmé. Enfin on apprend que, dès la fin des années 40 du siècle dernier, Ben Gourion avait lancé un programme de fabrication d'armes chimiques ; Israël possède également les moyens d'utiliser ces armes contre ses voisins.

La possession par Israël de ces armes de destruction massive, dont le nombre, la qualité, la puissance et la localisation comme la fabrication ne sont contrôlées par aucune organisation internationale, et qui échappent donc aux inspections des organismes spécialisés dans ce domaine, rend ridicule l'affirmation répétée en continu par Israël que sa sécurité serait gravement menacée par les attaques de Hamas contre son territoire. C'est aussi risible que de faire croire qu'un moineau est une menace pour la survie d'un vautour, qu'une souris peut avaler un crocodile, et que l'agneau est capable de manger tout cru un lion !

Agressions contre les Etats voisins, incitation au terrorisme et tentatives de créer le désordre dans les Etats de la région

Quant aux agressions militaires d'Israël contre ses voisins, y compris l'Irak, dont elle a fait sous-traiter la destruction totale par son allié principal, aux attaques terroristes et à l'incitation à la haine religieuse et aux tentatives d'encouragement au sécessionnistes, les clandestines comme celles dont se vantent les anciens agents du Mossad, elles sont si nombreuses qu'il n'est pas nécessaire de rappeler celles qui font partie du domaine public. Leur caractéristiques c'est que toutes ont été provoquées par Israël soit pour prendre contrôle de territoires qu'elle occupe d'ailleurs encore illégalement, comme la guerre de 1948, soit pour détruire l'arsenal militaire de ses voisins, comme la guerre de Juin 1967, lancée par surprise pour neutraliser l'aviation égyptienne, soit pour neutraliser les états qu'elle estime hostile à son entreprise génocidaire, comme c'est le cas pour l'Irak et la Syrie.

Le massacre actuel des Palestiniens à Gaza, qui subissent les affres de la mort sous les bombes israélienne, n'est que le dernier exemple de cette volonté de tuer et, parce que Jéhovah l'ordonne, de faire disparaître tout un peuple, volonté qui animent Israël, et qui exprime les valeurs « d'humanisme » que le sionisme se plaît à embrasser dans sa propagande et veut répandre dans le monde. Mais, hélas ! Les actes parlent plus fort que les paroles et on ne peut pas transformer *Mein Kampf* en une Bible de l'Amour humain, comme on ne peut pas faire passer les bombardements aveugles de Gaza comme une campagne humanitaire !

En conclusion

Israël est le modèle parfait d'état-voyou, mais un état qui, jusqu'à présent, et pour combien de temps encore ? bénéficie d'une impunité sans limite ; alors que d'autres états classés comme voyous sont soumis à l'isolement international le plus total, sont littéralement sous état de siège pour des violations qu'on peut considérer comme bénignes par rapport aux violations d'Israël faites au mépris des lois internationales, des décisions des institutions internationales, et même de la simple moralité de base. Israël continue à jouir de l'appui quasi-total de la part d'une minorité de la communauté internationale, se réclamant, pourtant, défenseur de normes et principes universels que viole ce pays pratiquement en continu et sans pitié pour ses victimes.

Du fait de son mépris de l'ordre mondial, de ses principes, de ses normes, comme de ses institutions et de ses lois, Israël constitue un danger, non seulement pour la paix dans le monde, mais également pour la survie de l'humanité. Car, tel le petit voyou qui, devant l'impunité dont il jouit, accroît la gravité de ses crimes jusqu'à devenir un bandit de grand chemin, de même Israël, surarmée et toujours protégée, quels que soient les crimes qu'elle commet contre l'humanité et les agressions qu'elle mènent contre les états de la région, risque de s'engager dans des aventures extérieures folles qui peuvent enclencher une chaîne d'événements tragiques pour la race humaine.

En la laissant agir à sa guise, on accroît encore plus les tensions internationales, et on humilie encore plus la Russie, qui se trouve déjà sous une pluie de décisions la punissant pour un accident dont elle n'a pas la

responsabilité directe, et pour des actions visant à protéger la minorité russophone dans un ancien état de l'Union Soviétique. Peut-on prétendre qu'Israël est plus puissante que la Russie et qu'elle a plus de privilèges en matière de violation des lois internationales ?

Cette agression, si barbare soit-elle, a un bon côté dans la mesure où elle a permis aux rabbins en Israël et ailleurs, d'exprimer toute la haine qu'ils portent aux Palestiniens, et d'amener à la surface leur pulsion génocidaire. N'a-t-on pas entendu un groupe de rabbins, salariés de l'Etat d'Israël, proposer que tous les Palestiniens soient jetés dans des fours à gaz ? Un rabbin n'a-t-il pas écrit qu'était « kosher » le meurtre de toutes les femmes palestiniennes, parce qu'elles n'enfanteraient que des futurs terroristes ? Un rabbin étasunien de New York n'a-t-il affirmé que tous les civils palestiniens tués à Gaza étaient, quelque fût leur âge, des terroristes, et méritaient donc la mort ? Un de ces multiples escrocs à l'Holocauste, qui aurait mérité le prix Nobel du Mensonge, car, de son propre dire, il n'a jamais été dans un camp de la mort, n'a-t-il pas mis le blâme du meurtre des enfants palestiniens sur les résistants, les accusant de faire des sacrifices humains ramenant le Moyen Orient à l'époque de Baal, le Dieu suprême phénicien ? Bref, cette fois-ci la propagande sioniste a, non seulement, montré son vrai visage de haine, mais a, également, prouvé qu'elle est à bout d'arguments pour légitimer Israël et ses guerres, comme le massacre en masse des Palestiniens et pour tenter de donner un fondement quelque peu rationnel au Sionisme.

Enfin, le nom d'Hitler en Hébreu va-t-il se traduire par Netanyahu ? Car l'impunité d'Israël, État raciste et génocidaire, agressif et surarmé, ne cachant pas ses ambitions régionales et mondiales, met en danger la paix mondiale. Et, évidemment, qui vivra, verra !

Mourad Benachenhou

»» http://www.lequotidien-oran.com/index.php++cs_INTERRO++news=5201512